

## COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2023

---

#### **Présent-e-s :**

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Vice-secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Maxime ROHMER, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

#### **Conseil administratif :**

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

#### **Excusé-e-s :**

Mme Glenna BAILLON, Conseillère municipale et M. Roberto DI GIORGIO, Conseiller municipal

#### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

#### **Procès-verbaliste :**

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

---

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2023**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Election du Bureau du Conseil municipal – période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024**
- 5. Rapports des commissions**
  - a) Finances du 2 mai et du 10 mai**
  - b) Sociale et enfance du 4 mai**

- c) **Environnement et infrastructures du 8 mai**
- d) **Culture du 15 mai**

## **6. Propositions du Conseil administratif**

- a) **D 100-2023 R : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.**
- b) **D 103-2023 R : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.**
- c) **D 105-2023 R : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.**
- d) **D 106-2023 R : Crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- e) **D 107-2023 R : Crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**
- f) **D 109-2023 R : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.**
- g) **D 110-2023 P : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**
- h) **D 111-2023 P : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates.**
- i) **D 112-2023 P : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates.**

## **7. Proposition du Conseil municipal**

### **A. Motion**

- a) **M 31-2023 P : Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !**

## **8. Questions**

## **9. Divers**

*Clôture de la séance.*

**Questions du public**

---

**M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal**, ouvre la séance à 20h02. Il souhaite la bienvenue aux Conseillers administratifs, aux Conseillers municipaux, ainsi qu'au public. Il excuse les absences de Mme Baillon, Conseillère municipale et de M. di Giorgio, Conseiller municipal.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2023**

Ce procès-verbal ne suscite aucune remarque, ni correction.

**Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2023 est approuvé par 22 oui, soit à l'unanimité.**

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **2.1 Délai référendaire**

**Le Président** précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 2 juin et s'achèvera le 11 juillet 2023.

### **2.2 Match de gala**

**Le Président** rappelle que le match de gala avec les Schtroumpfs organisé par le FC PLO aura lieu le 10 juin à 15h30 au stade des Cherpines. Inscriptions auprès de Mme Patricia Merad.

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

### **3.1 Concours pour la parcelle des Sciens**

**M. Rodriguez** rappelle que le concours pour la parcelle des Sciens va démarrer. Il est cependant mis en stand-by pendant quelques semaines, le temps de régler une question administrative avec l'Office cantonal des routes.

### **3.2 Route d'accès au quartier des Sciens**

**M. Rodriguez** annonce que les travaux pour la route d'accès aux Sciens ont démarré et que le planning est respecté.

### **3.3 Station de mesure de la qualité de l'air**

**M. Rodriguez** annonce que la station de mesure de la qualité de l'air qui se trouve en face de la mairie a disparu depuis un mois environ. Elle nous avait en effet été prêtée pour une durée d'une année. Le rapport complet de ces mesures nous parviendra dans quelques temps et nous ferons intervenir les spécialistes cantonaux à la commission Environnement et infrastructures.

### **3.4 Barraque à Thomas**

**M. Rodriguez** informe que la barraque à Thomas, initialement Cabane à Nico, est maintenant devenue la Cabane Geronimo. Cette dernière a ouvert il y a un mois. Il incite tout le monde à aller y prendre un verre.

### **3.5 Plan-les-Ouates en santé**

**M. Magnin** annonce que Plan-les-Ouates en santé s'est très bien déroulé, avec une fréquentation maximale entre 15h et 17h.

### **3.6 Parcours d'accueil**

**M. Magnin** rappelle qu'un parcours d'accueil pour les nouveaux habitants est organisé 2 fois par an. 40 personnes y ont participé lors de la dernière édition.

### **3.7 IntégraSciers**

**M. Magnin** rappelle qu'il s'agit d'un programme pour l'intégration des personnes. Deux repas ont déjà eu lieu et le prochain est prévu le 17 juin à l'arcade Pierrablanca, pour environ 40 personnes.

### **3.8 Prévention canicule**

**M. Magnin** annonce qu'un courrier a été adressé aux aînés et la séance de prévention canicule aura lieu cette année aux Blés d'Or, dans un local non pas climatisé, car c'est devenu illégal, mais tempéré.

### **3.9 Festival Ignifuge**

**M. Magnin** rappelle que ce festival permet aux jeunes et aux groupes de musique qui jouent dans nos locaux de se produire en public. Il a eu lieu le 18 mai à La Julienne et a remporté un grand succès.

### **3.10 Prochains événements de l'Action sociale**

**M. Magnin** annonce La Fête des voisins le 2 juin avec une attention particulière qui sera faite sur la Chapelle - les Sciers, ainsi que le programme Bienvenue au Sapay le 8 juin avec le Piano égaré. Un programme identique sera organisé aux Cherpines en amont de l'arrivée des personnes. La remise des attestations d'apprentissage aura lieu le 20 juin et une manifestation avec les utilisateurs de nos locaux est prévue le 21 juin (danse de musique). La visite de la mairie pour les élèves de 7P a commencé et fonctionne parfaitement bien. Un jardin potager pédagogique sera réalisé à l'école du Pré-du-Camp, en collaboration avec le SEE. Les travaux d'aménagement du JAPLO débiteront cet été. Un centre aéré aura lieu aux Sciers pour la 1<sup>ère</sup> fois, en collaboration avec Lancy.

### **3.11 Collectif CausE**

**M. Magnin** informe qu'une discussion a eu lieu avec le collectif CausE au sujet des différentes problématiques, notamment les dispositifs d'accueil pour les SDF.

### **3.12 Saison culturelle**

**M. Magnin** annonce que la présentation publique de la nouvelle saison culturelle aura lieu le 15 juin à 18h30. Le spectacle de Philippe Lüscher a eu lieu du 18 au 23 avril ; il s'est bien déroulé avec un peu moins de 300 personnes. Pleins Feux aura lieu du 22 mai au 30 juin, différents cours, comme le Monde de l'illustration, le 24 mai et la Fête de la Musique le 23 juin.

### **3.13 Service de la petite enfance**

**M. Magnin** annonce la 1<sup>ère</sup> fête des tout-petits le 16 juin prochain, en collaboration avec toutes les institutions de la petite enfance. La journée de grève, journée féministe, aura lieu le 14 juin et il a été demandé d'assurer un service minimum dans les institutions de petite enfance pour pouvoir accueillir les enfants quoi qu'il advienne.

### 3.14 Sports

**Mme Monbaron** annonce que le Championnat suisse Jeunesse des clubs organisé par le Lancy-PLO Basket se déroulera la salle de gym du Sapay les 27 et 28 mai prochains, avec les demi-finales le 27 mai à 14h00 et les finales le 28 mai à 11h. La remise des prix aura lieu à 15h30. Sport'Ouvertes, programme de découverte des associations communales, se déroulera sur la commune du 5 au 11 juin. Le tournoi juniors E et D FF12 du FC PLO aura lieu aux Cherpines le 10 juin. La clôture de la 1<sup>ère</sup> saison officielle du nouveau Club Lancy-PLO Handball ainsi que celle du club feu le HBC Lancy auront lieu le 10 juin à la salle de gym de l'école Stittelmann. La fête du club de natation est prévue le 17 juin après-midi à la piscine du Pré-du-Camp.

### 3.15 Incivilités

**Mme Monbaron** signale les incivilités enregistrées en mars et avril derniers : 11 cas de déchets, 4 dommages à la propriété (1 boîtier d'alarme endommagé à l'école du Pré-du-Camp, 1 porte endommagée au tennis des Petites-Fontaines, 1 vitre cassée à la salle de gym de l'école de Champ-Joly et 1 autre vitre cassée à la piscine de l'école du Pré-du-Camp), ainsi que 1 vol (barrière au stade des Cherpines), soit 16 incivilités au total.

### 3.16 Contrat local de sécurité

**Mme Monbaron** annonce qu'un contrôle radar a été organisé le 15 mars à la route de Bardonnex 106. 495 véhicules ont été contrôlés, 71 amendes et 16 contraventions ont été infligées.

### 3.17 Sécurité - divers

**Mme Monbaron** informe que le 12 mai, lors d'une patrouille aux Voirets, les agents ont voulu contrôler un scooter avec deux jeunes sans casque. Le conducteur s'est soustrait et a pris la fuite en direction de Lancy où le scooter a été vu par les APM de Lancy. A leur vue, il a à nouveau pris la fuite mais a chuté peu après. Les agents ont pu interpellé non sans mal le passager qui se débattait fortement. Lors de la fouille, des stupéfiants en quantité ont été découverts. A noter que le conducteur a pris la fuite. Lors de l'interpellation, plusieurs jeunes sont arrivés sur le lieu et ont repris le scooter. De fait, ce véhicule est « reparti ». Malgré la présence de nombreuses patrouilles, tant police municipale que cantonale, le véhicule et les complices n'ont pas été retrouvés.

**Mme Monbaron** signale que le 12 mai également, à la suite d'un appel d'un commerçant relatant le comportement suspect de deux clients, les agents se sont rendus sur le lieu. En allant sur place, ils ont repéré les personnes et les ont interpellées. Ces dernières étaient recherchées pour plusieurs délits (mandats d'arrêt). Les individus ont été remis à la police cantonale pour enquête.

**Mme Monbaron** signale l'interpellation de deux individus (gens du voyage) le 9 mai, qui se rendaient au domicile de personnes et proposaient leurs « services ». Ils ont été identifiés et contrôlés. N'ayant commis aucun délit, ils ont été « libérés » après les vérifications d'usage. Elle relève l'excellente collaboration avec la police judiciaire.

**Mme Monbaron** relate le contrôle d'un couple avec un bébé le 12 avril. Ledit couple venait de commettre un vol à l'astuce chez une personne âgée quelques minutes auparavant. Les faits n'ayant pas été portés à la connaissance de nos agents au moment du contrôle, les identités ont été transmises à police cantonale pour la suite de l'enquête.

**Mme Monbaron** rapporte l'interpellation de deux individus le 17 mars pour violations de domicile, infraction à la loi sur les étrangers et infractions à la loi sur les stupéfiants. Les intéressés ont été interpellés alors qu'ils sortaient d'un garage souterrain semblant vouloir

commettre des vols. La procédure d'interpellation a été établie et les suspects ont été remis à la police cantonale.

**Mme Monbaron** signale encore l'interpellation le 9 mars d'une conductrice sous défaut du permis de conduire et conduite d'un véhicule présentant de nombreuses déficiences techniques.

### 3.18 Sécurité – 8, chemin de Vers

**Mme Monbaron** annonce qu'à la suite des doléances des habitants du 8, chemin de Vers, les mesures suivantes ont été prises :

- Police municipale :
  - Passages quotidiens planifiés dans l'allée et les sous-sols. A ce jour, aucun constat d'infraction relevé
  - Contacts pris avec la conciergerie afin d'affiner le renseignement
  - Transmission des informations à la police de proximité pour enquête
  - Collaboration avec les services : le SAG pour information sur l'appartement squatté et le SASJ pour le volet social
  - Mise en place du point prioritaire dans le cadre du CLS.
- Police cantonale :
  - Enquête en cours sur la situation du lieu et identification des dealers (si deal avéré)
  - Passage de la police cantonale suite sur demande. Aucun résultat positif à ce jour.

A ce jour, nous constatons que les lieux (allée et sous-sol) sont propres, éclairés et sans trace de consommation de stupéfiants dans les sous-sols. Aucun nouveau cas de drogué a été trouvé sur le site.

Les passages seront réitérés ces prochaines semaines et toute nouvelle information sera prise en compte.

### 3.19 Cambriolages

**Mme Monbaron** signale 5 cambriolages en mars et avril, dans 4 villas et 1 appartement, ce qui porte le total à fin avril à 15 depuis janvier, contre 16 à la même période en 2022.

### 3.20 Police montée

**Mme Monbaron** annonce qu'après 10 ans d'inactivité, la police cantonale montée reprend du service à Genève. Les chevaux seront logés au centre équestre de Plan-les-Ouates. En effet, la police cantonale a loué des boxes aux Cherpines. L'inauguration est prévue jeudi matin à 8h30 sur place. Les chevaux pourront prendre leurs fonctions une fois que leur dressage sera terminé. Ils seront actifs sur notre commune et sur tout le territoire genevois dans quelques mois.

### 3.21 Aménagement du territoire

**Mme Monbaron** annonce que la Commune lancera prochainement la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un plan directeur de zone industrielle et artisanale sur le secteur de la ZIPLO.

En effet, la zone n'est aujourd'hui qu'en partie couverte par un Plan directeur à l'ouest de la route de la Galaise, qui plus est ancien, et il manque donc un outil de planification permettant de mieux contrôler le développement de la zone industrielle.

L'objectif est à la fois de contrôler le type d'implantation dans la zone, de travailler sur de nouveaux espaces publics et sur les mobilités, mais aussi de lutter contre l'îlot de chaleur que représente la ZIPLO en donnant à la Commune des outils réglementaires dont elle ne dispose pas aujourd'hui.

La réalisation de ce plan se fera en partenariat avec la FTI qui a d'ores et déjà accepté de participer à son financement et de mettre les ressources humaines à disposition pour y travailler. La prochaine étape consiste donc à demander des offres, puis le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal pour le crédit d'étude nécessaire à la bonne réalisation de cette étude.

### **3.22 Mandat d'étude parallèle (MEP) pour les équipements sportifs et culturels des Cherpines**

**Mme Monbaron** annonce que ce mandat a connu une évolution importante ces dernières semaines. En effet, tous les candidats ont rendu leur projet le 21 avril 2023. Ils ont transmis dans ce cadre la liste à jour des mandataires engagés à leurs côtés. Il est alors apparu qu'une société d'ingénieurs français intervenait en tant que mandataire pour le compte de l'un des candidats. Or en date du 16 février 2023, la société avait elle-même mandaté de son côté le bureau du même nom en tant que spécialiste conseil du collège d'experts pour les sujets OPAM et ce dernier a signé à cette occasion une déclaration d'absence de conflit d'intérêts. Dans le cadre de ce mandat, cette société a eu accès au projet de 4 candidats retenus suite au premier degré, Ces 2 bureaux avaient des spécificités différentes et sont domiciliées dans des cantons différents. Ceci représente néanmoins à notre sens une situation claire de conflit d'intérêts et un problème de confidentialité fragilisant la procédure en l'exposant à l'annulation en cas de recours. A ce titre et afin de protéger au mieux la procédure et de sauvegarder les intérêts de la Commune, le maître d'ouvrage, le président du collège d'experts ainsi que l'organisateur de la procédure ont pris conseil auprès d'un avocat, afin de les aider à résoudre cette situation de la manière la plus juste juridiquement. Dans l'intervalle, la procédure du MEP est suspendue. Le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal dès que de nouvelles informations permettront de mieux considérer la suite de la démarche.

## **4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2023 AU 31 MAI 2024**

**Le Président** rappelle que conformément à l'art. 6 du règlement du Conseil municipal, le Bureau du Conseil municipal se compose d'au moins 4 membres et d'au moins 1 membre par groupe représenté.

Il convient donc d'élire un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire et deux membres. Les élections ont lieu à main levée. A la demande d'un quart des membres présents du Conseil municipal, le vote peut avoir lieu à bulletin secret.

**Le Président** demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, ce qui n'est pas le cas.

Les candidates et candidats pour chaque fonction au sein du Bureau sont les suivante-s :

- Alexandra Saas en qualité de Présidente
- Nathalie Ruegger en qualité de Vice-présidente
- Laurent Seydoux en qualité de Secrétaire
- Marco Solari en qualité de Vice-secrétaire
- Philippe Rochetin en qualité de membre
- Sylvain Dupraz en qualité de membre

**Le Président** demande à M. Seydoux sous quelle étiquette il se présente.

**M. Seydoux** répond qu'il fera une proposition dans le cadre du Bureau. Pour l'instant, il n'y a pas de changement particulier.

**Le Président** demande aux Conseillers municipaux qui acceptent les candidatures proposées de lever la main.

**Le Conseil municipal accepte les candidatures proposées avec 23 oui, soit à l'unanimité.**

**M. Magnin** félicite les membres du Bureau pour leur élection. Il revient sur la question du Président sur le parti politique représenté par M. Seydoux, qui a été élu au Conseil municipal sur une liste commune Verts libéraux et Fédération, et au Grand Conseil, sur la liste Libertés et justice sociale. Ce sont donc des partis différents. Cela est tout à fait possible à sa connaissance, mais aurait dû être précisé avant le vote d'entrée au Bureau.

**M. Seydoux** précise que Fédération, qui était à l'origine de Libertés et justice sociale changera de nom pour garder ce dernier.

## **5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

*(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)*

### **a) Finances du 2 mai et du 10 mai**

**M. Reversy** donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

### **b) Sociale et enfance du 4 mai**

**Mme Rüegger** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

### **c) Environnement et infrastructures du 8 mai**

**M. Rochetin** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

### **d) Culture du 15 mai**

La commission n'a pas rédigé de rapport.

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **A. Projets de délibération**

#### **a) D 100-2023 R : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 100-2023 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 8 mai 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 10 mai 2023.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 100-2023 R par 22 voix, soit à l'unanimité.**



- b) **D 103-2023 R : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 103-2023 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 8 mai 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 10 mai 2023.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 103-2023 R par 22 voix, soit à l'unanimité.**

- c) **D 105-2023 R : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 105-2023 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 8 mai 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 10 mai 2023.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 105-2023 R par 22 voix, soit à l'unanimité des présents.**

- d) **D 106-2023 R : Crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 106-2023 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Sociale et enfance qui, dans sa séance du 4 mai 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 10 mai 2023.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 106-2023 R par 22 voix, soit à l'unanimité.**

- e) **D 107-2023 R : Crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 107-2023 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2023. Cette délibération a été renvoyée

en commission Sociale et enfance qui, dans sa séance du 4 mai 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 10 mai 2023.

En l'absence d'intervention, le **Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 107-2023 R par 22 voix, soit à l'unanimité.**

f) **D 109-2023 R : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 109-2023 R (annexe 6) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 avril 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances qui, dans sa séance du 8 mai mars 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité.

**M. Rodriguez** constate que le rapporteur a donné un retour très complet de cette séance, notamment au sujet des réévaluations des terrains de la Commune. Toutes les explications nécessaires ont été données.

**M. Seydoux** tient à faire part encore une fois de son étonnement quant à ces réévaluations qui viennent augmenter les produits de la Commune de 2022, alors que les premières évaluations n'avaient pas eu d'impact.

**M. Reversy** fait également part de son étonnement au sujet de la différence entre les 2 évaluations qui ont été faites.

En l'absence d'autres intervention, le **Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 109-2023 R par 22 voix, soit à l'unanimité.**

g) **D 110-2023 P : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 110-2023 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** précise que cette promenade fait partie de la colonne vertébrale qui réunit du nord au sud l'ensemble du territoire de notre commune. Depuis quelques années, des soucis sont apparus au niveau de l'ancien parking Majoro et le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude pour accompagner les travaux qui allaient être réalisés par le Canton au niveau de la route de St-Julien. Des pré-études ont été faites, en collaboration avec l'association Dituria. Un croisement devra être réalisé au niveau de ce parking sur la route de St-Julien pour se rendre sur le mail 2000. L'endroit est un peu étriqué, d'une part en raison de la traversée piétonne en direction du mail 2000, et d'autre part en raison du petit virage à la hauteur de la crèche. La pré-étude a permis de voir comment optimiser les flux, tant pour les piétons et les PMR, que la mobilité douce et de réduire le caractère accidentogène du lieu. Il s'agit maintenant d'étudier les différentes variantes envisageables pour améliorer la situation. L'objectif de ce crédit est donc d'élaborer un projet

d'aménagement paysager sur l'ancien parking Majoro, de créer un espace public et de proposer plusieurs variantes, en concertation avec l'association HAU pour ce qui concerne les PMR. L'étude devrait démarrer en septembre prochain et se terminer en avril 2024.

**M. Rodriguez** présente le détail financier :

Phase d'étude 4.31 Avant-projet	9'000.00	CHF HT
Phase d'étude 4.32 Projet de l'ouvrage	12'600.00	CHF HT
Phase d'étude 4.33 Autorisation de construire	1'800.00	CHF HT
Phase d'étude 4.41 Appel d'offres pour la réalisation	6'600.00	CHF HT
Honoraires divers autres mandataires (Géomètre, notaire, HAU, etc.)	15'000.00	CHF HT
Frais de reproduction	1'000.00	CHF HT
Emoluments	1'500.00	CHF HT
Débours et imprévus (7%)	3'150.00	CHF HT
TOTAL H.T	50'650.00	CHF HT
TVA (y compris hausse 2024)	3'990.00	CHF
TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)	55'000.00	CHF TTC

**Le Président** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

**M. Thorimbert** invite la commission qui étudiera ce dossier de se préoccuper de savoir si les usagers, tant les piétons que les cyclistes, seront consultés. En effet, les aménagements conçus par des ingénieurs ne sont pas toujours les plus pratiques. Il cite l'exemple du circuit pour les vélos sur la commune de Lancy sur la plateforme du tram, qui se révèle catastrophique pour les vélos. Il préconise une consultation avec les futurs utilisateurs pour arriver à une solution pratique pour les cyclistes et les piétons.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructures et Finances du projet de délibération D 110-2023 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.**

**h) D 111-2023 P : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates.**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 111-2023 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** rappelle que le rapport de Ertec SA recommande l'entretien la route des Chevaliers-de-Malte sur la zone 20 à proximité de la mairie. Un diagnostic avait été réalisé en mars 2022 et des dégradations du revêtement et des déformations de la chaussée avaient été constatées. L'enrobé n'est pas suffisamment épais pour supporter le trafic des véhicules. Cette délibération vise des travaux sur la chaussée : la réfection des pavés, une purge éventuelle des encaissements, la pose des enrobés, ainsi que la signalisation et les marquages. Le détail financier est le suivant :

Travaux de génie-civil	93'550.00	CHF HT
Honoraires et constat	17'000.00	CHF HT
Débours, hausses et imprévus	12'500.00	CHF HT
TOTAL du coût HT	123'050.00	CHF HT
TVA (7,7%)	9'480.00	CHF

Total TTC arrondi à

135'000.00 CHF TTC

**Le Président** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

**M. von Haller** demande si un vote sur le siège n'est pas préférable, sachant que cet entretien est nécessaire.

**M. Thorimbert** préconise un renvoi en commissions comme proposé par le Bureau. En effet, outre le problème de l'enrobé, il y a aussi celui de la barrière qui complique la cohabitation entre les piétons et les cyclistes, en particulier les vélos-cargos et les PMR. Il convient de profiter de l'occasion pour étudier une éventuelle alternative pour cette barrière.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructures et Finances du projet de délibération D 111-2023 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.**

- i) **D 112-2023 P : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciens à Plan-les-Ouates.**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 112-2023 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Magnin** précise qu'il s'agit d'un crédit d'engagement, les travaux de construction sont déjà en cours, et il est important de pouvoir procéder aux aménagements rapidement. Le Conseil administratif préconise un renvoi en commission afin de discuter des tenants et aboutissants de ce projet, un peu différents des autres, car il s'agit ici d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans. Le crédit couvrira la construction intérieure, les frais d'équipement communaux et les imprévus, comme d'habitude. La crèche fera environ 500m2 et pourra recevoir 32 enfants, avec 12 employés à plein-temps qui seront engagés à terme, dès 2024.

**Le Président** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures, Sociale et enfance et Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le renvoi en commissions Environnement, Sociale et enfance et infrastructures et Finances de cette délibération.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructures, Sociale et enfance et Finances du projet de délibération D 112-2023 P par 22 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 7. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

### A. Motion

- a) **M 31-2023 P : Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !**

**M. Rochetin**, motionnaire, donne lecture de l'introduction de la motion.

**Le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'entrée en matière de la motion M 31-2023 P (annexe 10), qui est acceptée avec 22 oui, soit à l'unanimité.

**M. Rochetin** donne lecture de l'exposé des motifs.

**M. Rodriguez** remercie le groupe PDC pour cette motion, car la question de l'eau est en effet très importante pour notre avenir. La Commune pourrait en effet mettre en œuvre différents moyens pour réduire la consommation d'eau, voire la récupérer. Cette motion ouvre le débat. Un des points touche la Commune en tant que collectivité, un autre point touche le privé (propriétaires) et un dernier point touche les entreprises. Il sera intéressant d'en discuter en commission pour aller peut-être un peu plus loin et intégrer ces 3 points différents.

**Mme Rüegger** remercie M. Rodriguez de relever ces points. Sur le principe, tout le monde doit faire attention à l'eau. Elle pense qu'il manque peut-être des éléments et qu'il convient d'en discuter en commission. Elle pense notamment au nombre important de piscines privées qui sont construites encore de nos jours, dans de tout petits jardins.

**Le Président** propose de renvoyer cette motion en commission Environnement et infrastructures.

**M. Reversy** propose de la renvoyer également en commission Finances.

**M. Thorimbert** pense qu'un renvoi en commission Finances est prématuré. Il s'agit pour l'instant d'ouvrir un débat pour éventuellement prendre des mesures. Le Conseil administratif fera ensuite des propositions qui pourront être soumises à la commission Finances.

**M. Rodriguez** rejoint les propos de M. Thorimbert. La commission Finances devra être sollicitée dans le cadre d'une délibération ou pour des projets entraînant des dépenses financières.

**Le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructures, ce qui est accepté par 22 voix, soit à l'unanimité

**Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Environnement et infrastructures de la motion M 31-2023 P, avec 22 oui, soit à l'unanimité.**

## **8. QUESTIONS**

### **8.1 Potagers près du solarium**

**Mme Ferri Elias** indique qu'il y a 2 rectangles de terre clôturés près du solarium, qui ressemblent à un potager. Elle demande de quoi il s'agit.

**M. Rodriguez** répond que M. Magnin en a parlé dans le cadre de ses communications. Il s'agit d'un potager pédagogique pour les écoles, mis en place conjointement avec le SASJ et de SEVE.

### **8.2 Candélabres éteints la nuit**

**Mme Ferri Elias** remarque que certains endroits sont vraiment sombres la nuit avec l'extinction des candélabres. Elle demande si une estimation des économies d'énergie qui en découlent a été réalisée.

**M. Rodriguez** confirme que certains secteurs sont assez sombres la nuit. Cela a été discuté à la commission Environnement et infrastructures notamment. Les services se sont rendus sur place il y a 10 jours pour le constater. Certains endroits seront à nouveau éclairés la nuit. Nous n'avons pas encore d'estimation de l'économie réalisée, ce sera le cas dans quelques mois.

### 8.3 Stationnement à la route du Vélodrome

**M. Reversy** remarque que la route du Vélodrome est en partie en zone bleue et en grande partie en zone blanche 15h, avec un affichage très discret sur la gauche du côté de la Migros en direction de Rolex, puis plus rien jusqu'à Rolex. Il estime que cet affichage est insuffisant, d'autant plus que la zone bleue est « hors macaron ». Il demande quelle est la solution pour les habitants de la route du Vélodrome qui possèdent un véhicule, qui n'ont pas de place de parking et qui souhaitent privilégier la mobilité douce. Ils se font en effet amender toutes les 15 heures, voire enlever leur véhicule.

**M. Rodriguez** répond que la réglementation sur la route du Vélodrome sera modifiée ces prochains mois, y compris celle du parking public du Vélodrome avec des tarifications différentes. La zone bleue n'est pas une zone « macaron » pour l'instant, mais des modifications sont en cours d'analyse au Conseil administratif. Il s'agit essentiellement d'éviter les véhicules tampons.

### 8.4 Sport'Ouvertes

**Mme Rüegger** se réfère au flyer de Sport'Ouvertes et rappelle que l'an dernier, M. Tinguely avait relevé qu'il n'y avait pas de femmes pour représenter les différents événements sportifs sur les photos. Elle constate que c'est à nouveau le cas ; les seules femmes sont dans le public. Elle ne comprend pas qu'il n'y ait pas plus de mixité.

**Mme Monbaron** répondra à cette question lors de la prochaine séance. Elle pense qu'il s'agit d'une inadvertance.

### 8.5 Places de vélos squattées

**M. Thorimbert** signale que des places de vélos sont squattées par des scooters au 50, chemin de la Mère-Voie, entre l'entrée des Abeilles et celle du JAPLO. Il trouve qu'il n'y a pas assez de places pour les scooters et demande ce que la Commune pourrait faire pour cette problématique.

**M. Rodriguez** répond que cela a été transmis à notre service, qui s'est rendu sur place. Une discussion est en cours avec l'OCT et l'école Stittelman. Il s'agit en effet, pour la plupart, des scooters des élèves de cette école. Des solutions seront étudiées et mises en place pour que les places pour les vélos soient disponibles.

**Mme Monbaron** remarque qu'il n'y a pas de signalisation actuellement qui précise que les places sont uniquement pour les vélos. D'autre part, elle relève qu'il y a un manque évident de places pour les 2-roues sur la commune. Des travaux seront effectués pour créer des places pour 2-roues motorisés et cela permettra de libérer les places pour les vélos. A l'école Stittelman, les travaux du tram ont entraîné la suppression de places.

### 8.6 Containers

**M. Thorimbert** se réfère au règlement municipal demandant aux privés de sortir le soir les containers sur la route et de les rentrer le lendemain matin. Or, il a déjà signalé le fait que 2 containers sont présents en permanence sur la route de Saconnex-d'Arve, à la hauteur des jardins familiaux. Il demande si c'est légal ou si un accord a été conclu avec la commune. Il ajoute que ceux-ci pourraient être stockés dans le parking en bas.

**M. Rodriguez** répond qu'il a déjà transmis la question au service. Il pourra donner une réponse lors de la prochaine séance.

### **8.7 Diminution de l'éclairage public**

**M. Thorimbert** signale qu'il lui a été rapporté que la communication concernant l'extinction de la lumière n'a pas été bien faite auprès des habitants concernés. De plus, des écoles seraient bien illuminées la nuit. Il demande si le Conseil administratif a connaissance de ces faiblesses ou manquements et si des corrections seront apportées.

**M. Rodriguez** répond que la communication a été faite par le biais du journal communal. Il aurait peut-être fallu faire un tout-ménage. Un certain nombre de personnes ont été prévenues, et la communication est encore en cours. Pour ce qui est des écoles, il précise que celle du Vélodrome n'est pas illuminée, sauf en cas de présences (enseignants ou nettoyage).

### **8.8 Crèches fermées**

**M. Haas** indique que les crèches de Lancy étaient fermées le vendredi du pont de l'Ascension et demande si c'était également le cas à Plan-les-Ouates.

**M. Magnin** répond par la négative.

### **8.9 Bars et restaurants aux Cherpines**

**M. Haas** demande s'il serait possible d'avoir une présentation des futurs bars et restaurants qui seront implantés dans le quartier des Cherpines. Il manque en effet cruellement de lieux de fête.

**M. Magnin** répond qu'une planification existe pour ce qui concerne les 5% de surfaces non marchandes. Il s'agit d'associations. Rien n'est encore figé, mais il est possible de faire une présentation.

**Mme Monbaron** ajoute qu'en ce qui concerne les zones d'activités, un restaurant est prévu en bordure de la route de Base, au rez-de-chaussée du bâtiment du Pôle santé et de l'EMS.

### **8.10 Tournoi des élus**

**M. Haas** demande si la commune a des nouvelles concernant le Tournoi des élus. Il a en effet encore « en travers de la gorge » la finale de l'an dernier. Cela fera bientôt un an que nous sommes sans nouvelles et il aimerait savoir si nous pouvons reprendre le trophée qui nous est dû.

**M. Magnin** répond qu'il s'en est également inquiété, sachant que c'est Plan-les-Ouates qui a accueilli ce tournoi en 2005. Il s'est renseigné auprès des autorités de Carouge, qui n'organiseront pas le tournoi cette année. Il a alors proposé que Plan-les-Ouates l'organise, en septembre. Apparemment, Carouge est disqualifiée. Ce point sera discuté avec le Président de la commission Sports.

**Mme Saas** demande si un tournoi de pétanque peut être prévu si le Tournoi des élus est à nouveau organisé.

**M. Magnin** confirme que le message est passé.

### **8.11 Fermeture du chemin de l'Essartage**

**Mme de Mitri** a constaté que le bas du chemin de l'Essartage aux Sciers était fermé et elle demande s'il serait possible d'installer un panneau pour annoncer cette fermeture, à l'entrée du chemin, pour les vélos. Ces derniers, s'ils ignorent que le chemin est fermé, doivent en effet remonter tout le chemin.

**M. Rodriguez** confirme qu'un panneau de chantier sera installé.

### **8.12 Prolongation de l'ouverture de la patinoire**

**M. Solari** demande si le bilan de la prolongation de l'ouverture de la patinoire a été établi.

**Mme Monbaron** répond qu'elle ne l'a pas encore.

### **8.13 Panneau envahi par la végétation**

**M. Solari** a constaté qu'un panneau au chemin des Voirets est complètement envahi par la végétation et on ne voit pas par exemple que des vélos peuvent venir dans l'autre sens. Il demande qui est responsable et si quelque chose peut être fait.

**M. Rodriguez** répond que cela dépend si la végétation en question est sur le domaine public, auquel cas c'est du ressort de la collectivité (Commune ou Canton), ou sur le domaine privé, auquel cas nous pouvons intervenir par le biais de la police municipale.

### **8.14 Voitures sur la piste cyclable**

**M. Solari** a observé à deux reprises une voiture circulant sur la piste cyclable à la hauteur de skate park. Il demande s'il est possible d'installer quelque chose pour rendre l'accès plus difficile pour les voitures.

**M. Rodriguez** confirme que quelque chose sera mis en place pour régulariser la situation.

### **8.15 Scooter à vive allure sur le Mail**

**M. Reversy** informe que mardi dernier vers 20h15, il a croisé un scootériste sans casque, roulant à très grande vitesse sur le Mail, entre la Place des Aviateurs et l'ancienne école. Il demande s'il est possible d'empêcher cela et s'il y a des caméras de surveillance sur le Mail.

**Mme Monbaron** répond qu'il n'y a pas de volonté d'installer des caméras sur le Mail, à moins qu'une motion soit déposée dans ce sens. Des contrôles sporadiques sont effectués par la police municipale. Elle précise que le Mail, près de Geronimo notamment, est accessibles aux riverains, de même qu'à l'arrière de l'immeuble de la BCG. Il est compliqué d'interdire toute circulation.

**Mme Soulier** confirme que des scooters circulent régulièrement sur le Mail.

## **9. DIVERS**

### **9.1 Concert de Musique municipale**

**M. Favre** se réjouit du bon déroulement du concert de la Musique municipale le 13 mai dernier. Il regrette cependant que les Conseillers municipaux n'aient pas été plus nombreux dans le public.

### **9.2 Problèmes de signalisation dans la commune**

**M. Reversy** constate que dans les questions qui viennent d'être posées, quatre soulèvent des problèmes de signalisation dans la commune.

### **9.3 Fête médiévale de Compesières**

**M. Reversy** annonce que la Fête médiévale de Compesières aura lieu les 2 et 3 septembre 2023. Cette manifestation est subventionnée par la Commune et il invite les Conseillers municipaux à noter ces dates dans leurs agendas.

### **9.4 Match de gala du FC PLO**

**M. Rodriguez** rappelle que le match de gala du FC PLO avec les Schtroumpfs aura lieu le 10 juin prochain à 15h30 et il encourage les Conseillers municipaux à s'y inscrire pour passer un bon moment.



## 9.5 Statistiques de l'annuaire des villes suisses 2023

**M. Magnin** consulte régulièrement ces statistiques, en particulier ce qui concerne Genève et Plan-les-Ouates. Il en ressort que les villes concentrent les 2/3 des emplois. A Genève, plus de 90% des emplois sont dans le secteur tertiaire, comme Berne, Zürich et Bâle. 1,6% des véhicules en Suisse sont électriques, mais la vente de véhicules électriques est de 12,5%. La question des bornes de recharge se pose donc sur notre territoire. La ville de Genève a la plus forte densité d'habitants avec 128 personnes par hectare. En 2<sup>ème</sup> position, viennent Carouge et Vevey avec resp. 83 et 82 personnes par hectare. 54% des personnes sont célibataires et 32,9% sont mariées, ce qui est à prendre en compte pour les appartements. 70% des personnes ayant besoin de l'aide de l'Etat vivent en ville, notamment Vernier, La Chaux-de-Fonds et Bienne. Les finances se creusent en ville avec 46% des villes dans le rouge et 83% des villes de plus de 100'000 habitants. 36% des ménages comptent 1 personne dans le grand Genève. Bâle détient le record suisse du chauffage à distance avec 59% de la population, alors que la moyenne suisse est de 14%. 42% est chauffée au mazout et 24% au gaz. Le pourcentage d'emplois dans la culture est de 4,3% pour toute la Suisse et 1,3% dans le tourisme.

L'augmentation moyenne de la population est de 0,5% en Suisse. Plan-les-Ouates est l'agglomération qui détient le record suisse, avec 10,8% en 2021. Elle a aussi celui du flux migratoire avec 98 arrivées pour 8 habitants, soit 1837 personnes. La variation est de 15,3% entre 2011 et 2021 et la densité de la population est de 20 personnes par hectare. Notre commune a encore le record suisse de la moyenne de personnes par ménage, qui est de 2,16. La moyenne suisse est de 2,1. Au 31.12.2021, Plan-les-Ouates comptait 11'751 habitants - plus de 12'000 à ce jour – dont 6'031 femmes et 5'700 hommes, 2'887 de moins de 20 ans, ce qui nous place en 3<sup>ème</sup> position des villes suisses pour les moins de 20 ans, derrière le Grand-Saconnex et Versoix. Les 3 communes les plus jeunes de Suisse sont genevoises. Nous avons 23,7% d'étrangers alors que la moyenne genevoise est de 39%. Plan-les-Ouates arrive en seconde position, après le Locle, pour le nombre d'emploi dans les secteurs de l'horlogerie et de la fabrication d'instruments de mesure et de haute technologie. Le Locle compte 60% des emplois dans ces secteurs (11'000) et Plan-les-Ouates 52%. Notre commune comptait 999 entreprises, dont 767 avec 1 à 9 employés et 16 de plus de 250 employés. Nous sommes la 1<sup>ère</sup> ville de moins de 15'000 habitants pour le nombre d'emplois dans la culture avec 119 emplois dans les arts visuels, et la 4<sup>ème</sup>, toutes villes confondues, dans l'artisanat d'art avec 221 emplois. Nous avons 13'984 ETP, ce qui nous place en 2<sup>ème</sup> position des villes de moins de 15'000 habitants.

Au 1.6.2022, Plan-les-Ouates était en 1<sup>ère</sup> position suisse en ce qui concerne le manque de logements avec seulement 5 logements disponibles, soit 0,11%. 3 ménages se chauffent au solaire thermique dans notre commune, 2'382 au gaz, 1'059 au mazout, 117 avec une pompe à chaleur et 114 avec un chauffage à distance.

Plan-les-Ouates compte également le plus grand ratio de 2-roues motorisés, avec 192 motos pour 1000 habitants, devant Mendrisio avec 115. Les vélos électriques et les vélomoteurs ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

Notre commune comptait 213 personnes au chômage au moment du décompte, soit 4,1%, dont 170 dans le tertiaire et 95 femmes.

Nous sommes en outre la 1<sup>ère</sup> ville suisse de moins de 20'000 habitants en termes d'actifs communaux, avec CHF 575 mios, ainsi qu'en termes de patrimoine financier avec CHF 436 mios, et 2<sup>ème</sup> termes de capital propre avec CHF 452 mios. Nos rentrées fiscales se montent à CHF 85 mios, mais Küsnacht enregistre CHF 238 mios pour une population similaire.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de la Confédération.

## 9.6 Remerciements à M. Dupraz pour son année de présidence

**M. Torri** fait lecture de son discours :

*Cher Sylvain,*

*Une année de chef d'orchestre se termine. Donner la parole est un beau rôle, mais je sais que tu as hâte de retrouver la tienne, même si parfois elle peut être discordante.*

*Pour être un bon président, il faut parfois aller à la mine, sans prendre trop d'éclats. Il faut être déterminé aussi dans ses directions pour prendre les bonnes décisions, sans trop d'hésitation quand même, face à l'avalanche des délibérations et de certaines motions.*

*C'est avec succès que tu as rempli ton année, et en te regardant, je trouve que tu as toujours assez bonne mine.*

*Je ne savais pas que tu étais un peu cachottier. Même si moi, on m'a accusé d'être un président un peu cachottier et d'avoir ouvert une mosquée en douce, toi tu le fais dans le beaucoup plus subtile et plus fin. On a vu ton geste triomphal, tu es un fervent adepte de la moto. Mais je ne savais et je pense que la plupart d'entre nous non plus, que tu as quand même un petit côté écolo. Parce que si mes connaissances sont exactes, Sylvain, qui vient de « silva », la forêt, et Dupraz signifie « du pré ».*

*Merci Monsieur le Président pour votre année.*

Cette lecture se termine sous les applaudissements de l'assemblée.

## 9.7 Remerciements à M. Rodriguez pour son année de maire

**M. Torri** fait lecture de son discours :

*Cher Mario,*

*Pour toi aussi, la longue année de maire s'achève. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tu as été largement à la hauteur de cette tâche. Pour moi, tu as été juste et sans hésitations, car lors des nombreuses séances du Bureau, tu fus souvent seul cette année, campagnes électorales obligeant pour nos deux autres magistrats, et tu as pu répondre sans hésitation aux délibérations et à toutes nos questions. Et ce ne sont pas les Cafés du Maire, pleinement suivis par la population, qui viendront contredire mes élogieux remerciements. Mais n'oublie pas les enseignements de notre maître PP Mochica ( ??? 1h42'10).*

*Alors en un mot comme en cent, tu as été maire-veilleux.*

Cette lecture se termine sous les applaudissements de l'assemblée.

## 9.8 Remerciements à Mme Melli pour son départ à la retraite

**M. Torri** fait lecture d'un joli discours en italien, qui se termine sous les applaudissements de l'assemblée.

## 9.9 Maillots pour le Tournoi des Schtroumpfs

**M. Lenoir** espère qu'il y aura des maillots en suffisance pour le Tournoi des Schtroumpfs.

**M. Magnin** répond que les maillots ont disparus au fur et à mesure des années, mais il y en aura assez pour le tournoi du 10 juin.

#### **9.10 Remerciements à Mme Melli pour son départ à la retraite**

**Mme Saas** remet un présent à Mme Melli, au nom de tout le Conseil municipal, pour la remercier pour son travail et sa disponibilité de tous les jours, sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

**Mme Melli** est très touchée par cette attention et remercie vivement les Conseillers municipaux. Elle souhaite à tous un succès pour leurs futurs projets, personnels ou professionnels. Elle reviendra probablement, dans le public et invite tout le monde à partager un verre après la séance.

#### **9.11 Remerciements du groupe PDC - le Centre à M. Dupraz pour son année de présidence et à Mme Melli pour son départ à la retraite**

**M. Rochetin** remercie M. Rodriguez pour son année de présidence. Il ajoute en plaisantant qu'elle a été inversement proportionnelle à la qualité du voyage. Il sait à quel point il est frustrant de quitter ce poste et pense qu'il se réjouit de pouvoir redescendre et prendre part aux votes, même si ceux-ci se déroulent à la manière nord-coréenne (plaisanterie). Il le remercie également pour avoir été notre guide.

Le groupe PDC – le Centre remercie Mme Melli pour ses compétences et ses qualités qu'elle a mises au service de la Commune. Personnellement, M. Rochetin connaît Mme Melli depuis plus de 17 ans et il a apprécié sa collaboration, notamment pour les lendemains de commissions. Il la remercie encore pour sa gentillesse, sa disponibilité et son sourire. Il lui offre un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

#### **9.12 Remerciements à M. Dupraz pour son année de présidence et à Mme Melli pour son départ à la retraite**

**M. Seydoux** remercie, au nom de son groupe, M. Rodriguez pour son année de présidence qui s'est extrêmement bien passée. Il a parfaitement rempli son rôle de représentant de la Commune.

**M. Seydoux** remercie maintenant Mme Melli, qu'il avait déjà côtoyée lorsqu'elle était procès-verbaliste. Il a eu un énorme plaisir de travailler avec elle en tant que magistrat. Sa collaboration a été très précieuse. Elle a fait preuve d'un engagement et d'une loyauté incroyable envers la Commune. Il lui souhaite bonne chance pour la nouvelle vie qui l'attend.

L'assemblée applaudit.

#### **9.13 Remerciements au Conseil municipal et à Mme Melli pour son départ à la retraite**

**M. Rodriguez** remercie tout le monde pour l'envoi express qu'il a reçu et qui l'a beaucoup touché. C'est ce soir la dernière séance du Conseil municipal où il officie en tant que maire. Il remercie les Conseillers municipaux pour les différents débats qui ont eu lieu dans cet hémicycle. Il remercie également ses deux collègues qui l'ont toujours soutenu, même s'ils n'étaient pas toujours présents au Bureau du Conseil municipal, et de l'avoir parfois un peu aiguillé sur certains aspects. Il ajoute en plaisantant qu'il ne remercie pas ce soir M. Dupraz pour son année de présidence, il le fera lors du voyage. Il se réjouit de le retrouver cet automne lors du vote du budget, où il pourra dire ce qu'il ne pouvait pas exprimer en que président cette année.

**M. Rodriguez** remercie encore Mme Melli, toujours souriante et bienveillante. Elle a toujours été là, pour tous les Conseillers municipaux et les Conseillers administratifs pour leur rappeler, notamment, les délais pour rendre les rapports (plaisanterie). Ce travail dans l'ombre a permis à cet hémicycle et aux commissions de fonctionner bien, de pouvoir débattre, parfois houleusement, mais toujours de manière constructive pour le bien de l'ensemble de notre population. Au nom du Conseil administratif, il la remercie pour ces nombreuses années. Elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 1999, en tant que procès-verbaliste dans un premier temps. Il se

réjouit de la revoir dans le public de cette salle et lui souhaite une belle retraite, sous les applaudissements de l'assemblée.

#### 9.14 Remerciements au Conseil municipal et au Conseil administratif et remerciements du groupe PLR à Mme Melli

**Le Président** remercie tous et toutes pour cette année de présidence et pour la tenue des débats. Il y eu quelques surprises pendant cette année, avec 3 prestations de serment, un budget 2023 assez sportif avec même un huis-clos.

**Le Président** remercie Mme Melli pour sa précieuse collaboration et l'aide qu'elle lui a apportée. Il lui souhaite une excellente retraite. Le groupe PLR l'invite à partager le champagne tout à l'heure.

\*\*\*

#### *Clôture de la séance*

**Le Président** clôt la séance à 21h55 et donne la parole au public.

\*\*\*


#### QUESTIONS DU PUBLIC


*Néant*

\*\*\*

#### *Fin de la séance*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 21h55 et invite tout le monde à se retrouver au bar pour fêter le départ à la retraite de Mme Melli.

  
La Secrétaire  
Nathalie RUEGGER

  
Le Président  
Sylvain DUPRAZ

## Liste des annexes

### **RAPPORTS :**

- a) Finances du 2 mai et du 10 mai**
- b) Sociale et enfance du 4 mai**
- c) Environnement et infrastructures du 8 mai**

#### **Annexe 1**

D 100-2023 R : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 2**

D 103-2023 R : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 3**

D 105-2023 R : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 4**

D 106-2023 R : Crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 5**

D 107-2023 R : Crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 6**

D 109-2023 R : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre.

#### **Annexe 7**

D 110-2023 P : Crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 8**

D 111-2023 P : Crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates.

### **Annexe 9**

D 112-2023 P : Crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates.

### **Annexe 10**

M 31-2023 P : Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !

Commune de Plan-les-Ouates  
Conseil municipal du 23 mai 2023

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

**Lieu** : Salle des commissions – Mairie

**Date et heure** : Mardi 2 mai – 20h00

### **1. Délibération D 109-2023 : Approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital**

Monsieur le Maire présente les comptes en mentionnant un excédent de revenus de 900'000 F. Les revenus fiscaux ont pour la deuxième année consécutive explosé. Il mentionne que le résultat « faible » des comptes est dû à l'impact des réévaluations du patrimoine financier impactant le résultat financier. Sans cette réévaluation, les comptes auraient présenté un boni de 31 mios. Au niveau des résultats d'exploitations, l'activité est stable. Le résultat de la trésorerie de la commune est de 20 millions. Les indicateurs financiers sont très bons de manière générale.

De manière plus complète, la réévaluation du patrimoine financier doit se faire tous les 5 ans conformément aux exigences MCH2. Pour 2022, un premier lot a été évalué, à savoir les terrains nus et les bâtiments isolés. En 2023, un deuxième lot sera réévalué avec les bâtiments de Pré-du-Camp, en 2024, le périmètre des Sciers et en 2025-2026, la région Rolliet-Cherpines. Cette réévaluation à la baisse est due à l'indice à bâtir qui passe de 0,44 à 0,3 dans les zones 5 (villa). L'indice 0,3 est la norme alors que le 0,44 est soumis à dérogation. L'évaluation de 2017 s'est faite sur l'indice de dérogation, alors qu'en 2022, il a été remis à la norme. Il est ajouté qu'il s'agit d'une écriture comptable qui n'a aucune incidence sur les effets péréquatifs qui se base sur la valeur du centime, donc sur les revenus fiscaux et non sur le résultat, ou la trésorerie.

Un commissaire demande s'il y a d'autres communes qui se trouvent dans cette situation. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, mais précise que Plan-les-Ouate possède particulièrement beaucoup de patrimoine financier, et est donc particulièrement impacté par cette réévaluation, en particulier à cause des terrains nus en zone 5.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe une estimation des changements liés à l'abandon de la taxe professionnelle. Il est expliqué les nouvelles modalités dès 2024 ainsi que les projections faites, tout en sachant qu'il est difficile de se projeter à 10 ans.

La commission remercie et félicite le service financier pour la tenue des comptes et toutes les explications.

La Commission prévoit favorablement la délibération, à l'unanimité.

## **2. Communications du Conseil administratif**

Néant

## **3. Divers**

Néant

Christophe REVERSY, rapporteur



## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Mercredi 10 mai – 19h30

### **1. Délibération D 100-2023 : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates**

Monsieur le Maire explique que la délibération est en lien avec la D 105-2023 étant donné qu'elles ont les mêmes objectifs, la première pour le patrimoine administratif et la seconde pour le patrimoine financier.

Pour le patrimoine administratif, l'estimation des coûts inclut les travaux d'assainissement des chaufferies et la mise en place de la box intelligente à hauteur de 329'000,- F, les frais de gestion et de suivi de projets à hauteur de 36'000,- F, l'adaptation des outils de suivi à hauteur de 15'000,- F et la certification à hauteur de 57'000,- F pour un total de 437'000,- F. Les 65'550,- F restants incluent les frais administratifs, les conseils juridiques, la réserve conjoncturelle et les divers et imprévus.

Pour le patrimoine financier, l'estimation des coûts inclut les travaux d'assainissement des chaufferies et la mise en place de la box intelligente à hauteur de 220'000,- F, les frais de gestion et de suivi de projets à hauteur de 24'000,- F, l'adaptation des outils de suivi à hauteur de 10'000,- F et la certification à hauteur de 68'000,- F pour un total de 322'000,- F. Les 48'300,- F restants incluent les frais administratifs, les conseils juridiques, la réserve conjoncturelle et les divers et imprévus.

Il est à noter que plusieurs subventions sont attendues, à savoir 120'000,- F par le programme éco21 des SIG pour l'optimisation des chaufferies, 21'000,- F par le canton pour la réalisation des certifications CECB Plus. À cela s'ajoute un bonus potentiel estimé à 50'000,- F par le fonds énergies des collectivités publiques, dépendant toutefois des décisions du comité.

Les commissaires demandent si dans quelques années, lors de l'amortissement de l'investissement, les normes ne seront pas plus strictes, au point de rendre cet investissement obsolète. Monsieur le Maire ajoute suite à une interrogation des commissaires que toutes les données récoltées sont stockées en Suisse.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

### **2. Délibération D 103-2023 : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates**

Monsieur le Maire informe qu'il y a actuellement plus de 290 véhicules électriques sur la commune. L'avantage de l'option d'investissement par un tiers (SIG Move) est que tout l'investissement technique est assuré celui-ci, tout comme l'entretien, dans le cadre d'une concession. La commune ne paie que le génie civil à hauteur de 46'500,- F, le marquage à hauteur d'environ 29'100,- F et les frais administratifs, divers et imprévus à hauteur de 15'120,- F. Tous les coûts liés aux changements technologiques sont à charge du tiers.

Les commissaires discutent sur le changement d'affectation des 24 places de parc qui s'ajoute à la perte des places suite aux travaux prévus de réaménagement de la route de Saint-Julien.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

**3. Délibération D 105-2023 : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates**

Toutes les informations ayant été données dans la présentation de la D100-2023, la commission passe directement au préavis.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

**4. Délibération D 106-2023 : Crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Monsieur le Maire informe que la D 106-2023 et la D 107-2023 ont les mêmes objectifs et donne donc les informations pour les deux délibérations. L'immeuble F est en partie propriété de la commune et l'immeuble B est privé. L'étude vise prioritairement l'aménagement intérieur des bâtiments, vu que ceux-ci sont livrés bruts, et permettra d'aller jusqu'à l'appel d'offre. L'estimation des coûts inclue les honoraires (architecte, ingénieur chauffage et ventilation, ingénieur sanitaire, ingénieur électricien, ingénieur sécurité, acousticien et architecte-paysagiste) à hauteur de 179'000 F, les frais divers à hauteur de 33'000,- F, les hausses et imprévus à hauteur de 21'200,- F et la TVA (incluant la hausse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024A) à hauteur de 18'890,- F.

Les commissaires évoquent les coûts de fonctionnement à venir.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

**5. Délibération D 107-2023 : Crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Toutes les informations ayant été données dans la présentation de la D106-2023, la commission passe directement au préavis.

La Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

**6. Communications du Conseil administratif**

Néant

**7. Divers**

Néant

Christophe REVERSY, rapporteur

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal, séance du 23 mai 2023

## Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal  
**Date et heure : séance du jeudi 4 mai 2023 / 20h15**

### 1) Délibération D 106 – 2023

Crédit d'engagement de CHF 270'000.-- pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places, au rez-de-chaussée, de l'immeuble F de la pièce Ea, du quartier du Rolliet aux Cherpines.

Explications, débat et échange d'idées.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

### 2) Délibération D 107 – 2023

Crédit d'engagement de CHF 260'000.-- pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places, au rez-de-chaussée, de l'immeuble B, de la pièce Eb, du quartier du Rolliet aux Cherpines.

Explications, débat et échange d'idées.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

### 3) Communications du Conseil administratif

Retour sur l'Action prévention et dépistage « PLO Santé », qui a eu lieu le 3 mai 2023 sur la Place des Aviateurs. Le bilan est très satisfaisant.

Vu les termes de la nouvelle convention scolaire proposée par la commune de Troinex, celle-ci ne sera pas reconduite.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**  
Mai 2023

Conseil municipal du 23 mai 2023

## RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 8 mai 2023 à 20h00

### 1. Désignation du nouveau Vice-président de la commission

M. VON HALLER est présenté par le groupe Les Verts. Il n'y a pas d'autre candidat.e.

**Il est élu à l'unanimité**

### 2. D 100-2023 R : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Énergétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine

Le magistrat nous informe que la présentation sera identique pour les délibérations D 100-2023 et D 105-2023 qui sont quasi similaires.

Le plan directeur de l'énergie 2020-2030 et le plan climat cantonal 2030 – 2<sup>ème</sup> génération, prévoit une baisse de 60% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone en 2050.

Afin d'optimiser la thermorégulation des bâtiments, la méthode proposée fait appel à l'intelligence artificielle pour 20 chaudières de la commune qui représentent un total de 90% de la chaleur produite.

La solution devrait nous faire une économie de 16,5% de kWh de chaleur/an soit l'équivalent de 170 ménages. Ceci représente également un gain économique pour la commune. Le planning provisionnel est présenté et le résultat annonce qu'après 5 à 6 ans, la solution sera amortie.

Les CECB sont obligatoires et nous devons nous conformer aux normes. Il devrait être finalisés pour la fin de l'année.

**Les délibérations D 100-2023 et D 105-2023 sont préavisées favorablement et à l'unanimité**

### 3. D 103-2023 R : Crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates

Le canton de Genève s'est fixé de déployer 2'500 points publics de recharge sur son territoire à l'horizon 2030 et compte sur les communes pour y arriver.

Actuellement, Plan-les-Ouates compte 290 véhicules électriques et 4'800 sont recensés sur le canton. Les prévisions misent sur 3'120 en 2030 à Plan-les-Ouates et 52'100 sur le canton.

Le Conseil administratif projette d'aménager 26 points de recharge en 2030. Les premières places sont prévues aux emplacements proposés dans cette délibération pour fin 2023.

**La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité par les membres de la commission.**

- 4. D 105-2023 R : Crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates**

**A été traitée et préavisée favorablement et à l'unanimité avec la D 100-2023**

#### **5. Communications du Conseil administratif**

Le magistrat passe en revue les différents dossiers en cours et apporte des explications claires et détaillées.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin  
8 mai 2023



Législature 2020-2025  
Délibération **D 100-2023**  
Séance du 23 mai 2023

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 550 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la motion M2520 « Une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Directeur Energie (PDE) 2020-2030,

vu la demande de la participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans l'axe 7 du PCC 2030,

vu la motion M 22A-2019 « Plan climat communal : il y a urgence à agir » adoptée le 28 janvier 2020 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,

vu la délibération D 182-2019 votée le 10 décembre 2019 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates pour la réalisation du plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030,

vu l'article 12Q du Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) exigeant aux collectivités publiques de réaliser des Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB),

vu l'exposé des motifs EM 100-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation des travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine administratif (PA) de la Commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550 000 F destiné à financer ce projet, dont à déduire les recettes estimées :
  - Participation de 85 800 F du programme éco21 des SIG
  - Participation de 9 000 F pour la réalisation des CEB Plus par le canton
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 550 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu d'environ 455 200 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024.

SCA/NF/VLM/phz/bg /#128'643– SF/PL – 23.5.2023



Législature 2020-2025  
Délibération **D 103-2023**  
Séance du 23 mai 2023

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 100 000 F pour la réalisation de la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la motion M2520 « une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu les objectifs du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030 2<sup>ème</sup> génération et la cible de réduction des gaz à effet de serre,

vu le Plan Climat Cantonal (PCC) 2030 2<sup>ème</sup> génération et les cibles de l'axe 2 concernant la mobilité, ainsi que la demande de participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans son axe 7,

vu le Plan Directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) du Canton de Genève et les objectifs et cibles de réduction des gaz à effet de serre,

vu la convention d'objectifs période 2020-2024 signée entre le Canton de Genève et les Services industriels de Genève, dans laquelle ces derniers s'engagent à déployer des bornes publiques de recharge électrique sur le territoire genevois, en collaboration avec le Canton et les communes,

vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates, dont l'un des objectifs thématiques est l'encouragement à la mobilité du futur qui comprend les véhicules électriques,

vu le Plan Directeur Communal (PDCoM) en cours de révision et notamment sa fiche M5 qui prévoit la création d'équipements de recharge électrique,

vu l'exposé des motifs EM 103-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**



par 22 oui (unanimité)

5. D'accepter la réalisation des travaux pour mettre en œuvre la première phase de déploiement d'un réseau public de points de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.
6. D'accepter la signature par la Commune du contrat SIG électromobilité d'une durée de 25 ans pour la mise à disposition d'emplacements sis sur le domaine privé communal pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
7. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000 F destiné à financer ces travaux.
8. De comptabiliser la dépense brute prévue de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
9. D'amortir le montant net prévu d'environ 100 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024.

SCA/NF/phz/bg #137'648– SF/PL – 23.5.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025

Délibération **D 105-2023**

Séance du 23 mai 2023

### **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 400 000 F pour la réalisation de travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la motion M2520 « une réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat » adoptée par le Grand Conseil le 18 octobre 2019,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Climat Cantonal (PCC) 2030,

vu les objectifs et la cible de réduction des gaz à effet de serre du Plan Directeur Energie (PDE) 2020-2030,

vu la demande de la participation des communes pour l'atteinte des objectifs climatiques dans l'axe 7 du PCC 2030,

vu la motion M 22A-2019 « Plan climat communal : il y a urgence à agir » adoptée le 28 janvier 2020 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates,

vu la délibération D 182-2019 votée le 10 décembre 2019 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates pour la réalisation du plan décennal d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) 2020-2030,

vu l'article 12Q du Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) exigeant aux collectivités publiques de réaliser des Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB),

vu l'exposé des motifs EM 105-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 22 oui (unanimité)

10. D'accepter la réalisation des travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et de mise en place de Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB) des immeubles du patrimoine financier (PF) de la Commune de Plan-les-Ouates.

11. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 400 000 F destiné à financer ce projet, dont à déduire les recettes estimées :

- Participation de 34 200 F du programme éco21 des SIG
- Participation de 12 000 F pour la réalisation des CEB Plus par le canton

12. De comptabiliser la dépense brute prévue de 400 000 F dans le patrimoine financier.

SCA/NF/VLM/phz/bg /#137'762– SF/PL – 23.5.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 106-2023**  
Séance du 23 mai 2023

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 270 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et définissant un bonus de 5% de droits à bâtir pour réaliser des surfaces destinées à la vie de quartier en rez-de-chaussée des immeubles du périmètre,

vu les différentes opérations de logements prévues sur le quartier du Rolliet et les premières demandes d'autorisations de construire pour les îlots A, B, C, D, E et I, représentant déjà un ensemble d'environ 650 logements sur les 1 000 logements prévus,

vu les attentes des familles en matière d'institutions de la petite enfance et la volonté communale de proposer des places d'accueil pour répondre aux besoins des nouveaux habitants des Cherpines par la création de deux crèches au Rolliet,

vu le manque de places dans les institutions de la petite enfance existantes sur la Commune,

vu la répartition des droits à bâtir issus de ce bonus de 5% dans les rez-de-chaussée des différents immeubles du PLQ,

vu la convention opérationnelle signée le 7 novembre 2022 entre le Canton, la Commune et les Maîtres d'ouvrages privés définissant notamment la répartition des frais d'études et de réalisations des surfaces 5% entre les différents Maîtres d'ouvrages,

vu le projet de programmation des surfaces 5% établi par la chambre d'économie sociale et solidaire et validé par les différents Maîtres d'ouvrages, dont la Commune, en décembre 2022 qui prévoit la réalisation de deux crèches de 32 places, dont une se situera dans la pièce Ea, au rez-de-chaussée de l'immeuble F et la seconde dans la pièce Eb, au rez-de-chaussée de l'immeuble B,

vu la volonté communale de répartir les deux crèches dans les surfaces 5% des deux pièces urbaines Ea et Eb du PLQ Rolliet,

vu l'opportunité de pouvoir concevoir une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies (crèche) en profitant de la réalisation d'un projet immobilier de la Commune dans les îlots F et H2, s'inscrivant dans le plan localisé de quartier (PLQ) du Rolliet,

vu l'exposé des motifs EM 106-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par 22 oui (unanimité)

13. De procéder à l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble F de la pièce Ea du quartier du Rolliet aux Cherpines.
14. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 270 000 F, destiné à financer cette étude.
15. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
16. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
17. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCALP/VLM/phz/bg/#137'957 - SF/PL - 23.5.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025

Délibération **D 107-2023**

Séance du 23 mai 2023

### DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 260 000 F pour l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et définissant un bonus de 5% de droits à bâtir pour réaliser des surfaces destinées à la vie de quartier en rez-de-chaussée des immeubles du périmètre,

vu les différentes opérations de logements prévues sur le quartier du Rolliet et les premières demandes d'autorisations de construire pour les îlots A, B, C, D, E et I, représentant déjà un ensemble d'environ 650 logements sur les 1 000 logements prévus,

vu les attentes des familles en matière d'institutions de la petite enfance et la volonté communale de proposer des places d'accueil pour répondre aux besoins des nouveaux habitants des Cherpines par la création de deux crèches au Rolliet,

vu le manque de places dans les institutions de la petite enfance existantes sur la Commune,

vu la répartition des droits à bâtir issus de ce bonus de 5% dans les rez-de-chaussée des différents immeubles du PLQ,

vu la convention opérationnelle signée le 7 novembre 2022 entre le Canton, la Commune et les Maîtres d'ouvrages privés définissant notamment la répartition des frais d'études et de réalisations des surfaces 5% entre les différents Maîtres d'ouvrages,

vu le projet de programmation des surfaces 5% établi par la chambre d'économie sociale et solidaire et validé par les différents Maîtres d'ouvrages, dont la Commune, en décembre 2022 qui prévoit la réalisation de deux crèches de 32 places, dont une se situera dans la pièce Ea, au rez-de-chaussée de l'immeuble F et la seconde dans la pièce Eb, au rez-de-chaussée de l'immeuble B,

vu la volonté communale de répartir les deux crèches dans les surfaces 5% des deux pièces urbaines Ea et Eb du PLQ Rolliet,

vu l'opportunité de pouvoir concevoir une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies (crèche) en profitant de la réalisation d'un projet immobilier de la Commune dans les îlots F et H2, s'inscrivant dans le plan localisé de quartier (PLQ) du Rolliet,

vu l'exposé des motifs EM 107-2023, d'avril 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 22 oui (unanimité)

18. De procéder à l'étude en vue de la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble B de la pièce Eb du quartier du Rolliet aux Cherpines.
19. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 260 000 F, destiné à financer cette étude.
20. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
21. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
22. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LP/VLM/phz/bg/#137'959 – SF/PL – 23.5.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 109-2023**  
 Séance du 23 mai 2023

### DELIBERATION

relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2022 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

### DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant :
  - de 125 291 210.60 F, dont à déduire les imputations internes de 10 354 562.35 F, soit net **114 936 648.25 F** aux charges
  - et de 126 220 745.07 F, dont à déduire les imputations internes de 10 354 562.35 F, soit net **115 866 182.72 F** aux revenus,
  - l'excédent de revenus s'élevant à **929 534.47 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
  - résultat opérationnel de 3 023 502.52 F
  - et résultat négatif extraordinaire de 2 093 968.05 F



3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant :
  - de 12 171 414.88 F aux dépenses
  - et 5 285 212.50 F aux recettes,
  - les investissements nets s'élevant à 6 886 202.38 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022 totalisant à l'actif et au passif un montant de 624 677 612.15 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 36 521 946.82 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
  - 6.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
  - 8.
9. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 900 000 F valeur 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Annexe : comptes annuels 2022 dans leur intégralité

SF/PL – 23.05.2023 – PLO #140244



Conseil municipal

Législature 2020-2025

Délibération **D 110-2023 P**

Séance du 23 mai 2023

### **PROJET DE DELIBERATION**

relatif au crédit d'engagement de 55 000 F pour l'étude du réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et plus particulièrement l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade est l'un des maillons, comme parcours majeur de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la résolution R 11-2017 « Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé », acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 janvier 2018,

vu l'étude pour le réaménagement de la route de Saint-Julien, entre la route du Camp et le Mail 2000, pilotée par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève,

vu le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien, au droit du débouché de la Promenade sur la route de Saint-Julien, déposé le 14 février 2023 en requête en autorisation de construire (DD 324'553) par le Département des Infrastructures du Canton de Genève et qui prévoit l'aménagement d'un seuil et d'une traversée piétonne et cyclable de la route de Saint-Julien pour sécuriser la liaison de mobilité douce entre la Promenade et le Mail 2000,

vu l'étude urbaine pour le réaménagement de la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates menée par la Commune en complément de l'étude « mobilité » menée par le Canton,

vu l'image directrice, issue de l'étude urbaine, pour un réaménagement de la Promenade dans son tronçon compris entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien, élaborée en coordination avec le projet de réaménagement de la route de Saint-Julien,

vu la suppression en décembre 2021 des places de stationnement pour voitures au parking Majoro et la fermeture au trafic motorisé, à l'exception des riverains, du tronçon de la Promenade compris entre la route de Saint-Julien et l'ancien parking Majoro,

vu l'exposé des motifs EM 110-2023, de mai 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « m » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

23. De réaliser l'étude pour le réaménagement en faveur de la mobilité douce de la Promenade entre l'ancien parking Majoro et la route de Saint-Julien.
24. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 55 000 F, destiné à réaliser cette étude.
25. De comptabiliser la dépense brute prévue de 55 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
26. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
27. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

*SCA/MC/phz/bg # 139'202 – SF/PL - Mai 2023*



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 111-2023 P**  
Séance du 23 mai 2023

### **PROJET DE DELIBERATION**

relatif au crédit d'engagement de 135 000 F pour l'entretien du réseau routier communal  
à exécuter en 2023 à Plan-les-Ouates

Vu le mandat confié au bureau d'ingénieur Ertec SA en 2017 par le Conseil administratif pour la mise en œuvre d'un rapport quinquennal d'entretien du réseau routier communal (2018 à 2022) et plus particulièrement son expertise du réseau routier communal 2019,

vu le tableau récapitulatif de l'année 2022 du rapport Ertec SA recommandant l'entretien de la route des Chevaliers-de-Malte sur le tronçon situé entre la route de Saint-Julien et la zone de rencontre proche de la Mairie,

vu l'entretien à entreprendre sur le chemin des Chevaliers-de-Malte, suite à l'état actuel de la chaussée nécessitant une réfection des surfaces de roulement afin de garantir l'état de ce chemin pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement),

vu l'exposé des motifs EM 111-2023, de mai 2023, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux et le plan de situation relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux d'entretien du réseau routier communal à exécuter en 2023.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 135 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 135 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 135 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024.

SCA/ALF/bg /#140'409 – SF/PL – Mai 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 112-2023 P**  
Séance du 23 mai 2023

### **PROJET DE DELIBERATION**

relatif au crédit d'engagement de 2 350 000 F relatif aux travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette » et à la signature d'un contrat de bail d'une durée de 20 ans, aux Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu le droit de superficie distinct et permanent (DDP) au premier degré N° 7542 octroyé par la Commune de Plan-les-Ouates à la Coopérative d'habitation écoresponsable La Bistoquette en vue de la réalisation des immeubles « B », « C » et « D » dudit PLQ, selon l'acte notarié signé par devant Me Rubido, notaire à Genève en date 16 juin 2022,

vu la DD 114'020/1 relative à la réalisation des immeubles précités, entrée en force en juin 2022 et actuellement en phase de chantier,

vu l'opportunité proposée à la Commune par ladite coopérative, de se porter locataire d'une surface d'environ 543m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SPB) pour 457m<sup>2</sup> de surface nette de plancher (SNP) au rez-de-chaussée de l'immeuble « B » pour y réaliser l'aménagement d'une crèche de 32 places,

vu les plans d'aménagements des locaux qui sont en cours de réalisation par les mandataires de la coopérative, dont le bureau ATBA architectes,

vu le principe que les aménagements intérieurs seront réalisés par la coopérative et rachetés par la Commune après travaux,

vu les besoins des familles nouvelles arrivantes dans le quartier des Sciers, en matière de structure d'accueil pour leurs jeunes enfants, leur permettant ainsi de conjuguer vie familiale et vie professionnelle et ce, malgré l'ouverture en septembre 2021 de la crèche Zinzolin de 32 places,

vu le manque constant de places libres dans les institutions de la petite enfance existantes sur la Commune pour répondre aux attentes des familles,

vu l'exposé des motifs EM 112-2023, de mai 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

28. D'accepter le projet de mise en œuvre par la Commune d'une crèche (EVE) de 32 places au rez-de chaussée de l'immeuble « B » du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates, propriété de la coopérative d'habitation La Bistoquette.
29. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 350 000 F, destiné à financer les travaux d'aménagement intérieur des locaux de la crèche « La Bistoquette », y compris les frais d'équipement de la Commune.
30. D'autoriser le Conseil administratif à signer un contrat de bail d'une durée de 20 ans, prolongeable pour 10 ans supplémentaire, pour la location des surfaces brutes dévolues à la mise en œuvre de cette crèche, et ce, selon le prix de location qui aura été validé par l'OCLPF lors de l'accord provisoire de mise en location des locaux.
31. De prendre note que selon les plans financiers initiaux déposés par la coopérative La Bistoquette auprès de l'OCLPF dans le cadre de sa requête en autorisation de construire DD 114'020-1, les surfaces brutes louées avec finitions au gré du preneur, sont rentées, à ce jour, à un prix de 275 F/m2/an.
32. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 350 000 F et les recettes estimées à 410 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
33. D'amortir le montant net prévu de 1 940 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

*SCA/PHZ/bg - SF/PL - SPE/CCV - #137'459 - Mai 2023*

## PROJET DE MOTION

---

### **Pour optimiser la récupération et le recyclage de l'eau. Arrêtons de la gaspiller !**

---

- Considérant que la pénurie d'eau douce est un souci sociétal à moyen terme.
- Constatant que les périodes de sécheresse s'avèrent être de plus en plus nombreuses et régulières également à Genève<sup>1</sup>.
- Remarquant que le climat est de plus en plus ensoleillé et chaud sous nos latitudes<sup>2</sup>
- Persuadé que les collectivités doivent donner l'exemple en matière d'écologie en proposant des solutions innovantes.
- Constatant que la problématique de récupération et recyclage de l'eau n'est pas systématiquement considérée dans les projets de construction dans nos services.
- Soucieux de donner un signal fort en étant une commune responsable et novatrice.
- En adéquation avec le « Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Plan-les-Ouates »

Sur proposition du Groupe PDC - Le Centre

#### **le Conseil municipal invite le Conseil administratif :**

par x oui, x non et x abstention

- A tout mettre en œuvre pour trouver des moyens de récupérer l'eau dans les réalisations nouvelles ou des rénovations afin de la réutiliser in situ ou la stocker pour une utilisation autre.
- A réfléchir à une incitation aux particuliers, aux associations et aux coopératives d'habitations qui pourrait se matérialiser par une aide financière en cas de réalisation dans le sens de la présente motion.
- A étudier la possibilité d'étendre les encouragements financiers précités aux petites et moyennes entreprises (PME) comportant entre 5 et 10 emplois temps plein (ETP), ces structures qui n'ont pas nécessairement les finances pour prioriser ce type de mesures.

<sup>1</sup><https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique/chaleur-canicule-secheresse-froid-et-neige/indicateurs-climatiques/indices-de-secheresse.html>

<sup>2</sup><https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique/evolution-temperature-precipitations-ensoleillement.html>

## **Exposé des motifs :**

« Nous manquerons d'eau bien avant de manquer de pétrole », tels étaient les propos de Peter Brabeck-Lemarther, ancien PDG de la multinationale Nestlé de 1997 à 2008, lors d'une conférence tenue à Genève il y a bientôt 10 ans<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, nous aimerions nous rendre attentifs et responsables que la problématique de l'eau est un problème de collectivité publique dont nous ne sommes peut-être pas assez conscients.

Cependant, il nous paraît urgent de prendre des mesures qui nous semblent assez évidentes pour participer et peut-être amorcer un effort collectif dans la récupération d'eau de pluie notamment.

N'est-il pas étonnant de penser que nous nettoyons nos chaussées avec de l'eau potable ? Tout comme est-il pertinent d'arroser nos arrangements floraux ou autres arbres et buissons avec de l'eau sortie des bornes hydrantes ? Nous possédons quelques bassins de rétention dans notre commune, ne pourrions-nous pas imaginer utiliser et valoriser cette eau stockée dans nos sols ? Des cuves de rétention de pourraient-elles pas être installées dans nos immeubles communaux afin d'utiliser cette eau pour l'arrosage de la végétation du site concerné ? L'arrosage à grande eau, avec une évaporation conséquente en période chaude ne devrait-il pas être remplacé par un système de goutte à goutte ? Lors de la réalisation de futurs terrains de football par exemple, ne pourrions-nous pas mettre un système de drains afin de récupérer l'eau de pluie de telles surfaces afin de l'utiliser pour les arroser par la suite ?

« Malheureusement », l'eau fournie sur notre canton est bon marché et ne nous incite pas forcément à réfléchir ou non sur le gaspillage de l'eau.

Certes, nous n'avons aucune prétention à détenir la clé à l'éventuelle pénurie d'eau future, mais voilà quelques questions et réflexions qui nous poussent aujourd'hui, chers et chères collègues, à vous inviter à accepter notre motion afin de réfléchir collectivement à des entreprises vertueuses dans le domaine de récupération et recyclage de l'eau.

Pour le groupe PDC – Le Centre : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN, Denis THORIMBERT.

<sup>1</sup><https://www.unige.ch/campus/numeros/122/invite/>